

Le patrimoine numérique des Français : adoption, valorisation & transmission

Panorama Legitbee 2024



Ipsos x legitbee

Note méthodologique



Cette étude a été réalisée auprès d'un **échantillon national** représentatif de **1000 personnes, âgées de 18-75 ans**.



Cet échantillon a été constitué selon la méthode des **quotas**, au regard des critères de **sexe, d'âge, région et statut d'activité**.



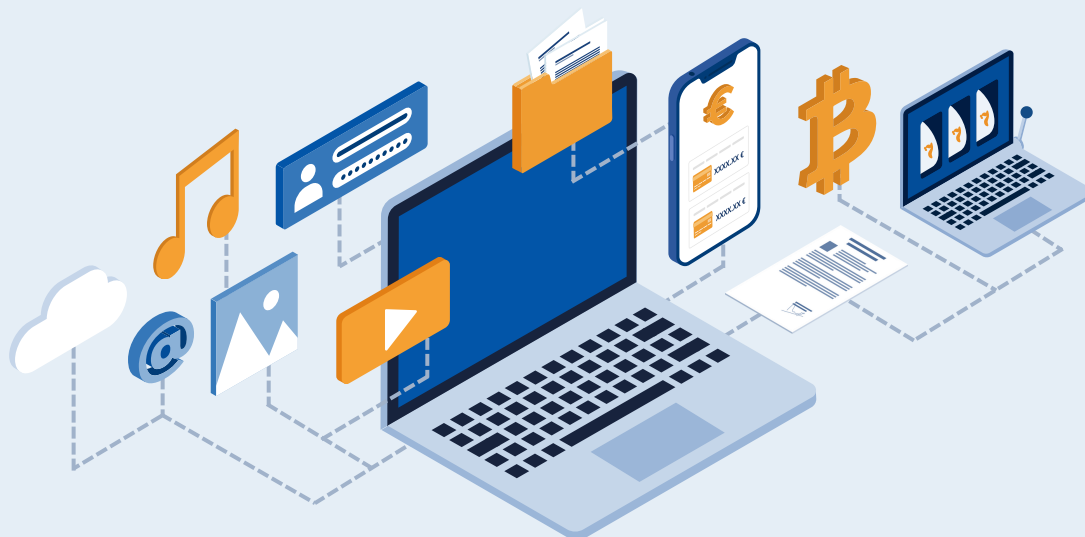
Les interviews ont été réalisées par **questionnaire auto-administré en ligne** via la plateforme Ipsos Digital **du 05 au 08 avril 2024**.



Ipsos a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la **norme ISO 20252**.



Ipsos rappelle par ailleurs que les résultats de ce sondage doivent être lus en tenant compte des marges d'incertitude : 0,4 à 1,8 points au plus pour un échantillon de 1000 répondants.



Edito

Les Français investissent de plus en plus dans les actifs numériques et diversifient leur patrimoine à travers des plateformes en ligne. Ce nouveau patrimoine représente désormais une somme considérable en croissance rapide.

Cette étude révèle l'ampleur de ce phénomène et les enjeux économiques qu'il soulève. La transmission de ces biens numériques pose notamment de sérieux problèmes en cas de successions. Bien que la loi reconnaisse le droit des héritiers de récupérer ces actifs, les mesures et les outils pratiques pour mettre ce droit en œuvre sont encore insuffisants. En effet, les plateformes numériques ne sont pas obligées de déclarer ces comptes, ni de rechercher les ayants droits de leurs utilisateurs en cas de décès, contrairement aux banques. Cette situation risque de conduire à la perte pour les héritiers de nombreux biens et souvenirs numériques.

Cette étude appelle à une prise de conscience collective :

- *Les particuliers doivent anticiper leur succession en organisant la transmission de leurs actifs numériques et données personnelles.*
- *Les professionnels du secteur doivent adapter leurs pratiques et solutions techniques pour répondre à ces nouveaux enjeux.*
- *Les pouvoirs publics doivent renforcer et préciser le cadre réglementaire pour assurer une meilleure protection des héritiers.*

Legitbee apporte une solution concrète à ces problématiques.

Sa solution, labellisée par le Conseil Supérieur du Notariat, permet à chacun de rassembler en un seul espace sécurisé tous les éléments patrimoniaux essentiels, y compris les actifs numériques et les souvenirs pour les intégrer à la succession.







"Le patrimoine numérique des Français : adoption, valorisation & transmission" Panorama Legitbee 2024

Introduction



Le **patrimoine** représente la **somme des biens et des ressources, matériels ou immatériels, accumulés par un individu** au cours de sa vie. Il a vocation à être **transmis de génération en génération**. Si les dispositions concernant la transmission des biens matériels et financiers traditionnels sont bien connues, celles concernant les biens numériques ou les actifs ou données, détenus par des plateformes numériques, représentent un **terrain nouveau très peu documenté**.

Ipsos a réalisé pour Legitbee une étude dont l'intérêt est de **faire le point sur le patrimoine numérique des Français** :

-  Quels investissements ?
-  Sur quels supports et plateformes ?
-  Pour quels montants ?
-  Quelles mesures de transmission ?

À l'heure où **les Français investissent de plus en plus sur des plateformes ou des supports numériques**, où **les contractualisations ont lieu en ligne** et où **les souvenirs, données personnelles et administratives sont stockées dans des Clouds**, **la transmission de ce nouveau patrimoine, qui échappe encore majoritairement aux successions, représente un enjeu émergent de société**.

Le notariat français commence à prendre la mesure de ces problématiques qui ont notamment été abordées lors de leur congrès annuel de 2021 intitulé *Le numérique, l'Homme et le droit. Accompagner et sécuriser la révolution digitale*. Mais, à ce jour, personne n'est en mesure d'estimer l'ampleur du patrimoine numérique à transmettre chaque année dans le cadre des successions des Français.

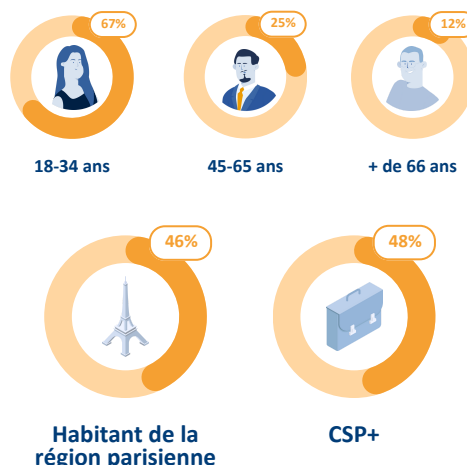
Cette étude se donne pour objectifs de **proposer une première valorisation du patrimoine numérique des Français**, de **saisir leur engouement pour les nouveaux investissements numériques** et de **faire prendre conscience de l'enjeu de transmission qu'ils posent**.

Actifs numériques des Français : Quels investissements ? Sur quels supports et plateformes ? Pour quels montants ?



39%

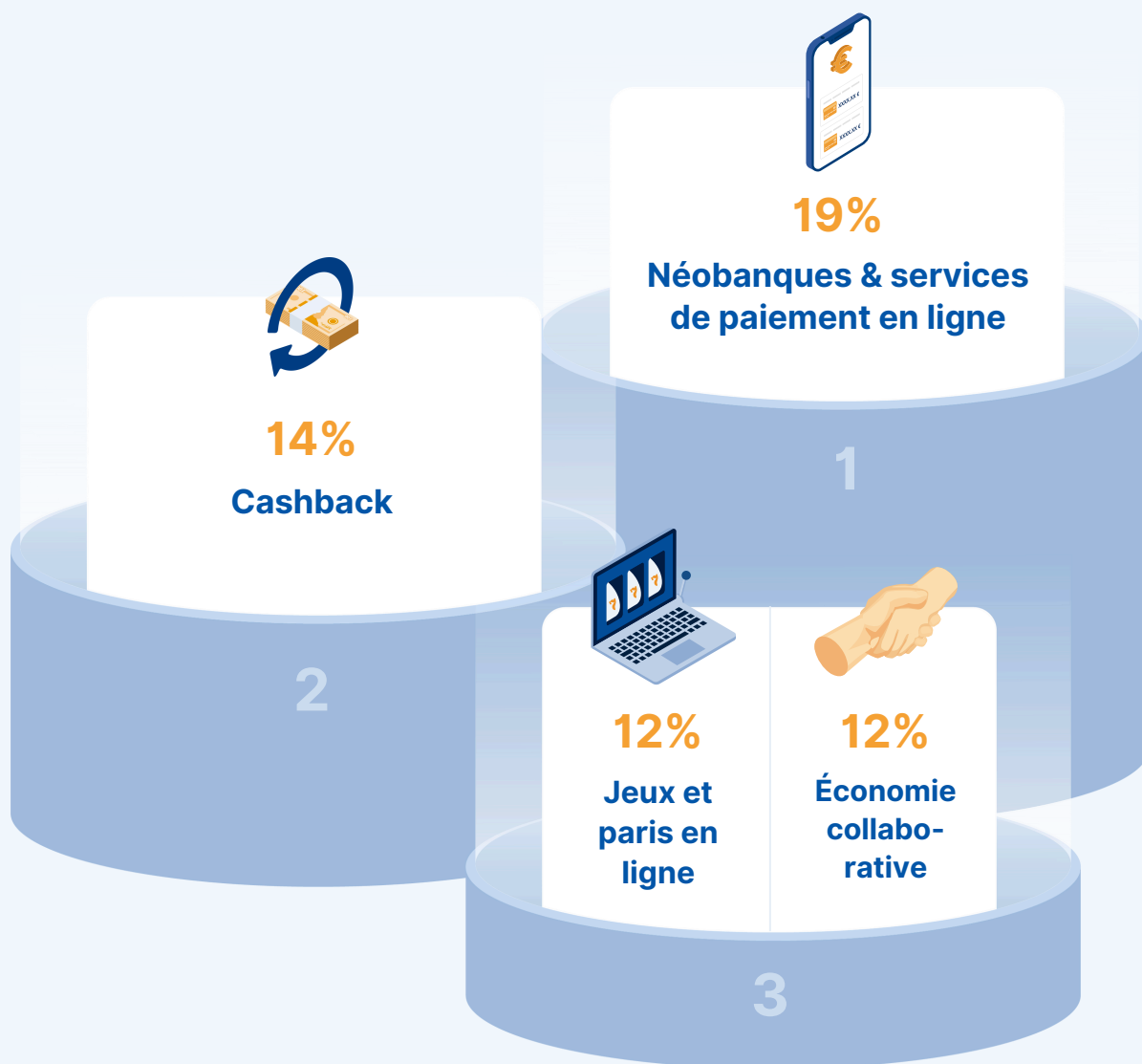
des Français déclarent posséder de l'argent via des plateformes numériques (trading 📈, néobanques 🏦, crowdfunding 🙌 ...) ou des wallets de cryptomonnaie ₿



39% des Français déclarent posséder de l'argent via des plateformes numériques ou des wallets de cryptomonnaie

Les taux de détention sont plus importants auprès des **jeunes âgés de 18-34 ans (67%)**, des **habitants de la Région parisienne (46%)** ou des **CSP+ (48%)**, mais on note que ce type d'actifs est présent chez un quart (25%) des **45-65 ans** et 12% des **66 ans et plus**, signe de leur spectre d'adoption de plus en plus large.

Top 3 de l'adoption des actifs numériques des Français



"Le patrimoine numérique des Français : adoption, valorisation & transmission" Panorama Legitbee 2024

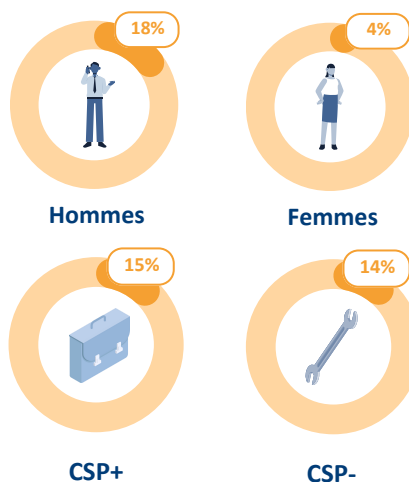
Près d'un Français sur cinq (19%) est **utilisateur des néobanques et services de paiement en ligne**. Viennent ensuite les **services de cashback (14%)**, de **jeux et paris en ligne (12%)** et d'**économie collaborative (12%)**.

Focus sur les cryptomonnaies



11%

des Français déclarent
détenir des cryptomonnaies ₿



11% des Français interrogés déclarent détenir des cryptomonnaies

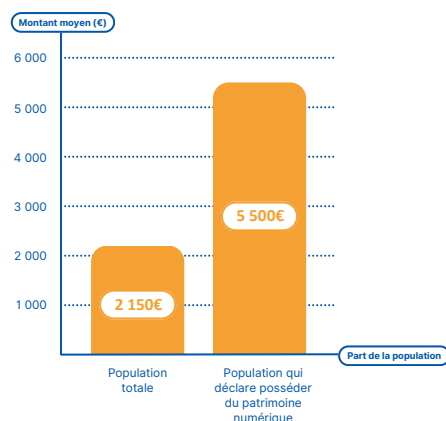
Soit à travers des **plateformes spécialisées** (9%) soit à travers des **wallets privés** (5%). Le taux de détenteurs est particulièrement élevé auprès de certaines populations : ce sont plus les **hommes** (18% vs 4% chez les **femmes**) et les générations les plus jeunes (29% des **18-34 ans**). Les cryptomonnaies semblent par ailleurs équitablement réparties auprès des **CSP+** (15%) et des **CSP-** (14%).

Valorisation du patrimoine numérique français



96.5
Milliards €

c'est le montant total du **patrimoine numérique** détenu par les Français



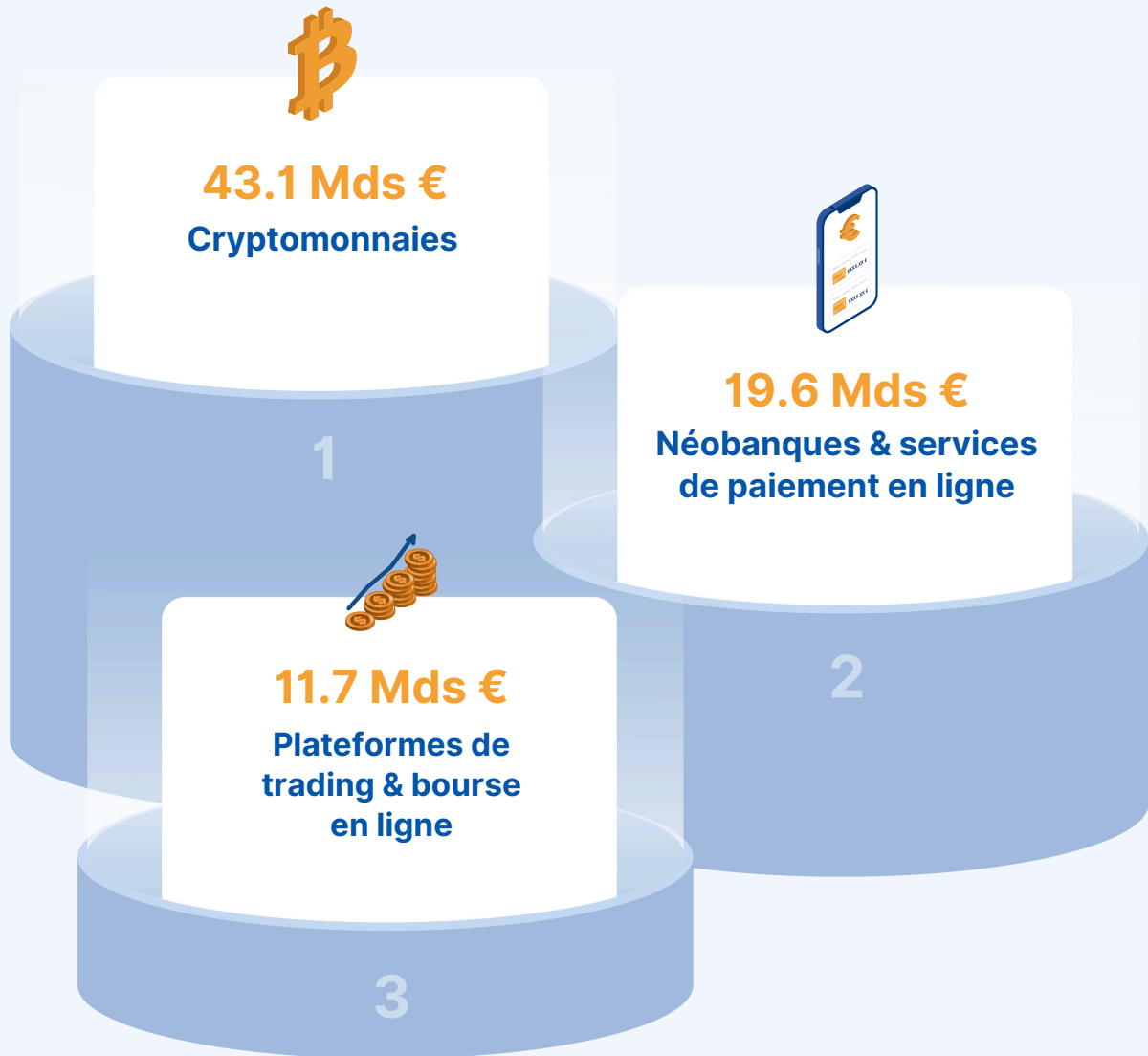
"Le patrimoine numérique des Français : adoption, valorisation & transmission" Legitbee - Ipsos 2024

Le montant total de patrimoine numérique détenu par les Français est proche des 100 Mds d'euros (96,5 Mds€)

C'est un des grands enseignements de cette étude. Cela représente un **montant moyen** d'environ **2150€** si l'on considère la **population totale** et de **5500€** pour **ceux qui déclarent posséder du patrimoine numérique**.

Top 3 des détentions d'actifs numériques

"Le patrimoine numérique des Français : adoption, valorisation & transmission" Legitbee - Ipsos 2024



Selon les estimations de l'étude, la **cryptomonnaie** arrive en tête de la répartition des actifs numériques avec **43,1Mds €**, majoritairement détenus (57%) sur des **plateformes d'achat et d'échange** plutôt que sur des **wallets privés**. Viennent ensuite les **néobanques et services de paiement en ligne (19,6Mds €)**, puis les **plateformes de trading et de bourse en ligne (11,7Mds €)**

Répartition des actifs numériques des Français

	Type d'actif	% de Français	Montant moyen	Montant total
	Achat et échange de cryptomonnaies	9%	6 438 €	43,1Md€*
	Wallets de cryptomonnaies en self custody	5%	8 682 €	
	Néobanques ou services de paiement en ligne	19%	2 304 €	19.6Md€
	Trading et bourse en ligne	7%	3 702 €	11.7Md€
	Jeux, paris et poker en ligne	12%	627 €	3.4Md€
	Économie collaborative	12%	417 €	2.2Md€
	Cashback	14%	206 €	1.3Md€
	Crowdfunding/Crowdlending et investissements divers en ligne (hors bourse)	4%	6 909 €	15,1Mds€**
	Cagnottes	5%	624 €	
	Freelance	1%	5 676 €	
	Tous types d'actifs	39%	2 152 €	96.5Mds€**

"Le patrimoine numérique des Français : adoption, valorisation & transmission" Legitbee - Ipsos 2024

*Catégories regroupées dans ce tableau pour des raisons statistiques

** Les données sont présentées arrondies au dixième de milliard le plus proche (confort de lecture). Le total diffère de la somme en raison des cumuls d'arrondis

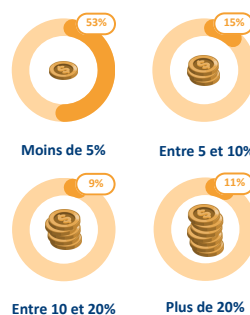
Part des actifs numériques dans le patrimoine individuel des Français



20%

des Français détenant des actifs numériques estiment que ce patrimoine représente au moins 10% de leur patrimoine total

Part du patrimoine numérique dans le patrimoine total personnel des Français



20% des Français détenant des actifs numériques estiment que ce patrimoine représente au moins 10% de leur patrimoine total.

La moitié des détenteurs d'actifs numériques (**53%**) indique que **les investissements sur ces supports représentent moins de 5% de leur patrimoine** (hors patrimoine immobilier), **15%** que cela représente **entre 5% et 10% de leur patrimoine**. **9%** indiquent une proportion comprise **entre 10% et 20%** et pour **11%** d'entre eux **plus de 20%**.

Perspectives d'investissements dans des actifs numériques



20 Mds€

Montant que les Français pensent investir en 2024 dans des actifs numériques

26% des Français pensent investir dans des actifs numériques en 2024 🚀



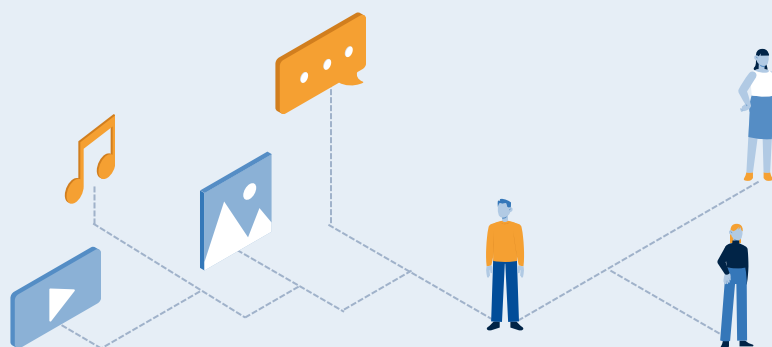
1 Français sur 4 (26%) pense investir sur les plateformes d'investissement en ligne, de trading, de crowdfunding et en cryptomonnaies en 2024.

13% évaluent cette somme à **moins de 500 €**, 7% **entre 500 et 1 000 €**, 4% **entre 1 000 et 5 000 €** et 2% **entre 5 000 et 10 000 €**. Ceux qui ont donné un chiffre pensent donc investir en moyenne un peu plus de **1500€**.

11% ne savaient pas s'ils investiraient au moment de l'enquête et 62% n'avaient pas l'intention d'investir.

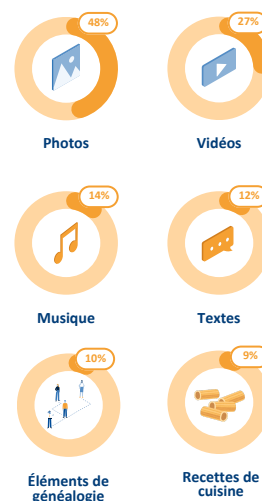
Sur l'ensemble des Français âgés de 18 à 75 ans, le montant moyen d'intention d'investissement personnel dans ces catégories d'actif est évalué à 450€, ce qui représente un montant global de 20 milliards d'euros.

Quelle transmission du patrimoine numérique des Français ?



56%

des Français souhaitent transmettre à leurs héritiers ou à des proches des fichiers numériques qu'ils stockent sur des comptes en lignes ou des clouds

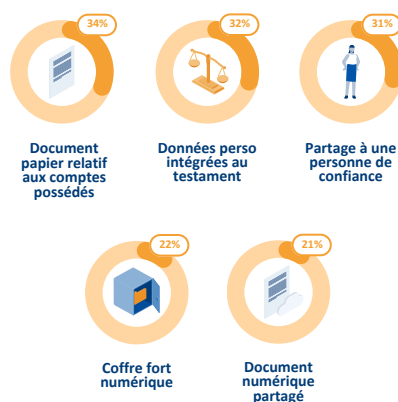


Les Français sont **56%** à **souhaiter transmettre à leurs héritiers ou à des proches des fichiers numériques** qu'ils stockent sur des comptes en ligne ou des clouds. Ce sont les supports porteurs de mémoire et de souvenirs personnels qui sont plébiscités : **48%** souhaitent transmettre des **photos** et **27%** des **vidéos**. Viennent ensuite les **musiques** (14%), les **textes** (12%), les **éléments de généalogie** (10%) et les **recettes de cuisine** (9%).



1 / 4

c'est la part des Français déclarant avoir pris des **dispositions particulières pour assurer leur transmission** en cas de décès 🗑️



Qu'il s'agisse de leurs actifs (27%) ou de leurs fichiers numériques (26%), seul 1 Français sur 4 déclare avoir pris des dispositions particulières pour assurer leur transmission en cas de décès :

Les procédés utilisés sont de deux natures, **traditionnelle** ou **numérique**, et la première domine puisque **34%** de ceux qui ont pris des dispositions ont décidé de **consigner dans un document papier la liste de tous les comptes possédés et leurs accès et directives numériques** pour qu'il soit retrouvé en cas de décès ; **32%** d'**intégrer leurs données personnelles et/ou de leurs actifs numériques à leur testament** et **31%** de **partager avec une personne de confiance leurs placements numériques**.

S'agissant des méthodes plus dématérialisées, **22%** ont choisi d'opter pour un **coffre-fort numérique** en autorisant l'accès à leurs proches ou aux membres de leur famille et **21%** de **consigner sur un document numérique partagé la liste de tous les comptes possédés, leur accès et directives numériques** pour qu'ils soient retrouvés en cas de décès.

Conclusion

Cette étude montre bien l'ampleur du phénomène de société (4 Français sur 10 concernés) et de l'enjeu économique (près de 100 Mds€ détenus) que représente désormais le patrimoine détenu par les Français à travers des actifs purement numériques (cryptoactifs) ou des plateformes numériques. L'enquête met également en évidence qu'il faut s'attendre à un accroissement rapide de celui-ci puisque les Français déclarent vouloir investir 20Mds d'euros en 2024 sur les plateformes de trading, de crowdfunding et en cryptomonnaies.

Mais, alors que la loi pour une République numérique a consacré, depuis 2016, le droit pour les héritiers de "recevoir communication des biens numériques ou des données s'apparentant à des souvenirs de famille", les outils règlementaires et techniques permettant de l'appliquer sont encore embryonnaires, faisant courir un risque majeur de déshérence lors des successions dont les conséquences économiques et mémorielles ne doivent plus être ignorées.

Les décrets d'application se font attendre pour encadrer la mise en œuvre de ce droit conféré aux héritiers et les plateformes détenant des actifs ou des souvenirs n'ont pas l'obligation de déclarer les comptes de leurs utilisateurs dans un fichier comparable au FICOBA ou au FICOVIE, consultables en cas de décès, lesquels recensent les comptes bancaires et contrats d'assurance vie ouvert auprès d'établissements français ; pas plus qu'elles ne sont assujetties aux obligations de la loi Eckert, laquelle s'applique aux banques et assurances, en matière d'inactivité des comptes, de recherche d'ayant droits et de remise des fonds en déshérence à la Caisse des dépôts et consignation.

Cette étude a pour vocation de contribuer à une prise de conscience nécessaire du public pour l'amener à prendre des dispositions en faveur de sa succession et à sensibiliser les différents acteurs impliqués sur la nécessité de faire évoluer leurs pratiques pour adresser ces problématiques et garantir aux usagers français la bonne transmission de leur patrimoine numérique à leurs héritiers. C'est à cette mission que se dédie Legitbee, créateur de solutions techniques à destination des particuliers et professionnels afin d'apporter des réponses concrètes aux nouveaux enjeux de transmission du patrimoine numérique.





Nous contacter



Guillaume Parisot, Co-fondateur
guillaume.parisot@legitbee.com



Julien Trucy, Co-fondateur
julien.trucy@legitbee.com



**Juliette Demain, Marketing
& Communication Manager**
juliette.demain@legitbee.com

